Archives parlementaires

Dons des citoyens Guillot, de La Mure, et Blanc, de Valbonnais, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons des citoyens Guillot, de La Mure, et Blanc, de Valbonnais, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 275;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13954_t1_0275_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

creative commons

Mais qui nous résistera désormais puisque le souverain arbitre s'est déclaré pour nous ?

Que la joie éclate donc de toutes parts pour tant de prodigieux bienfaits. »

AUDENET.

47

Le comité de surveillance et révolutionnaire de Pons, département de la Charente-Inférieure, invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que l'étendard tricolore flotte sur toute la surface du globe.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Pons, 28 flor. II*] (2).

« Représentans,

Ce n'était pas assez de faire trancher la tête au traître Capet et à l'infâme Antoinette, sa compagne, il fallait pour consolider la République déjouer les complots des assassins; vos comités de Salut public et de sureté générale ont découvert cette conspiration et le glaive de la loi a puni les coupables.

Nos armées républicaines sont partout victorieuses, elles repoussent celles des tyrans, et nous nous occupons continuellement à surveiller nos ennemis intérieurs; il n'en échappera aucun à notre surveillance.

Et vous, intrépides montagnards, restez à votre poste jusqu'à ce que l'étendart tricolore flotte sur toute la surface du globe, faites des lois révolutionnaires nous en surveillerons l'exécution. »

SUIRE *(présid.)*, COTARD, BRUNG, MOQUERAUD, DONNARY, SERVIÈRES, DUPAYS, VAURIGAUD, RAINETAURE.

48

La société populaire de La Mure annonce que les citoyens Guillot aîné, notaire à La Murc, et Blanc, notaire à Valbonnais, ont déclaré, dans une de ses séances, qu'ils faisoient don à la République de leurs offices de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (3).

49

La société populaire de Loches (4), **et les administrateurs du directoire de la Meuse, rendent graces à la Providence d'avoir sauvé du fer des assassins les représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois.**

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) *P.V.*, XXXVIII, 312. *B^in*, 22 prair. (1er suppl^t).
(2) C 305, pl. 1146, p. 31.
(3) *P.V.*, XXXVIII, 312. *B^in*, 16 prair. (suppl^t).
(4) Indre-et-Loire.
(5) *P.V.*, XXXVIII, 312.

a

[*La Sté popul. de Loches à la Conv.; 10 prair. II*] (1).

« Citoyens,

Les républicains de la société populaire de Loches ont appris avec horreur le nouvel attentat commis contre la majesté du peuple français dans la personne de son représentant Collot d'Herbois. Le génie qui préside aux destinées de la France a détourné le coup qui lui était destiné et a épargné un deuil à la République.

Continuez, Citoyens, votre noble carrière; les périls auxquels vous êtes exposés vous rendent d'autant plus chers à vos concitoyens qui, comme le brave Geffroy, se précipiteront toujours au devant pour vous y soustraire.

Ils ignorent donc, les contre révolutionnaires qui osent attaquer vos jours, qu'en cherchant à vous donner la mort ils vous assurent l'immortalité.

Tels sont, Citoyens, les sentiments dont sont pénétrés les membres de la société populaire de Loches, et dont elle nous a chargés de vous transmettre l'expression. »

PATOIS, FERRON, LAVAU.

b

[*Les Adm. du directoire de la Meuse à la Conv.; 11 prair. II*] (2).

« Législateurs,

Les efforts des rois, des prêtres et du crime réunis ont échoué devant le sublime décret qui a mis la probité et les vertus à l'ordre du jour; l'immoralité et la corruption ont fui du sein d'un peuple libre qui consacrait solennellement à l'Etre suprême; et un nouvel attentat vient de frapper encore les fondateurs de la République, les incorruptibles défenseurs de nos droits et de nos libertés.

Grâces immortelles soient rendues à la providence; le fer des assassins n'a point atteint les victimes que leur avaient marquées dans leur fureur expirante le fanatisme et la tyrannie. Robespierre et Collot d'Herbois vivent. Ils secondent vos travaux immenses et partagent votre gloire.

Législateurs, restez à votre poste, continuez à déployer un courage digne de la cause que vous faites triompher. Les habitants de ce département de la Meuse se serreront autour de vous, et nous fidèles à nos sermens, nous mourrons s'il le faut en vous défendant; notre dernier soupir sera pour notre patrie, et notre dernier cri : Vive la République ! »

BAILLOT, MENNEHAUT, DROUOT, F.F. MARTIN, RUPIER.

(1) C 306, pl. 1160, p. 13. *B^in*, 19 prair.
(2) C 305, pl. 1146, p. 20; *J. Sablier*, n° 1356.

Persée creative commons